

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**22 OCTOBRE 2014**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 22 octobre 2014 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Le conseiller monsieur Dominique Ouellet est absent.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

La présente assemblée a dûment été convoquée conformément à la Loi.

Zéro (0) personne assiste aux délibérations du Conseil.

Les sujets à discuter sont les suivants :

- Adoption du procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 20 octobre 2014 concernant le balcon multifonctionnel et adjudication du contrat s'il y a lieu;
- Adoption du procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 22 octobre 2014 concernant pavage sur la rue Mgr Ross et adjudication du contrat s'il y a lieu;
- Adoption du premier projet modifiant le règlement de lotissement et adoption d'un projet modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction.

**2014-10-195 SOUMISSIONS POUR UN BALCON MULTI-FONCTIONNEL AU CENTRE TOURISTIQUE – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions pour la construction d'un balcon multi fonctionnel au centre touristique;

Considérant qu'il y a eu ouverture des soumissions le 20 octobre 2014 à 11h05;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE LE Conseil municipal de Grosses-Roches approuve le dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions du 20 octobre 2014 en rapport avec les travaux de construction d'un balcon multi fonctionnel au centre touristique du 119, rue de la Mer.

ADOPTÉE

**2014-10-196 ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION D'UN  
BALCON MULTI FONCTIONNEL AU CENTRE TOURISTIQUE**

Considérant que, suite à l'ouverture des soumissions du 20 octobre 2014, la Municipalité de Grosses-Roches a reçue deux (2) soumissions pour son projet de construction d'un balcon multi fonctionnel au centre touristique du 119, rue de la Mer;

Considérant que la soumission de « Construction Réjean Audy inc. » au montant de 25 869.37 \$ incluant les taxes, est la plus basse soumission conforme reçue;

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches souhaite commencer les travaux de construction dudit balcon dès que possible;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches accepte la soumission de « Construction Réjean Audy inc. » au montant de 25 869.37 \$ incluant les taxes, pour la réalisation des travaux de construction d'un balcon multi fonctionnel au centre touristique du 119, rue de la Mer à Grosses-Roches.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés par le Conseil, à signer pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches le contrat à intervenir entre les deux parties et tout autre document nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

De payer lesdites dépenses par l'aide financière provenant du pacte rural dont l'entente signée le 27 février 2014 pour un montant de 14 858 \$, ainsi qu'une aide financière du Comité de Développement de 2 000 \$, versée le 20 mai 2014 et la municipalité affectera le surplus accumulé non affecté pour le solde de la dépense moins les retours de taxes.

ADOPTÉE

**2014-10-197 SOUMISSIONS POUR PAVAGE RUE MGR ROSS – DÉPÔT DU  
PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions pour du pavage sur la rue Mgr Ross;

Considérant qu'il y a eu ouverture des soumissions le 22 octobre 2014 à 11h05;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE LE Conseil municipal de Grosses-Roches approuve le dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions du 22 octobre 2014 en rapport avec les travaux de pavage sur la rue Mgr Ross.

ADOPTÉE

**2014-10-198 ADJUDICATION DU CONTRAT DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR  
LA RUE MGR ROSS – GROSSES-ROCHES**

Considérant que, suite à l'ouverture des soumissions du 22 octobre 2014, la Municipalité de Grosses-Roches a reçue deux (2) soumissions pour son projet de pavage sur la rue Mgr Ross;

Considérant que la soumission de « Pavage des Monts » au montant de 49 136.09 \$ incluant les taxes, est la plus basse soumission conforme reçue;

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches souhaite commencer les travaux de pavage dès que possible;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches accepte la soumission de « Pavage des Monts » au montant de 49 136.09 \$ incluant les taxes, pour la réalisation des travaux de pavage sur la rue Mgr Ross.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés par le Conseil, à signer pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches le contrat à intervenir entre les deux parties et tout autre document nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

De payer lesdites dépenses par l'aide financière de 40 000 \$ provenant du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier confirmé par le député, monsieur Pascal Bérubé le 22 août 2014 et la municipalité affectera le surplus accumulé non affecté pour le solde de la dépense moins les retours de taxes.

ADOPTÉE

**2014-10-199 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 303**

La conseillère madame Nathalie Ayotte donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 303 sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce Conseil modifiant le règlement 239 sur les conditions d'émission des permis de construction, afin de permettre la desserte des propriétés par des rues privées dans certaines conditions et par le fait même demande dispense de lecture dudit règlement.

ADOPTÉE

**2014-10-200 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 303  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 239 SUR LES  
CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

Considérant que la Municipalité modifie son règlement de lotissement, entre autres pour autoriser les rues privées dans certaines situations où celles-ci permettent de mettre en valeur une propriété autrement constructible;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la cohérence entre les différents règlements d'urbanisme de la Municipalité lors de cette modification;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le projet de règlement numéro 303 modifiant le règlement numéro 239 sur les conditions d'émission des permis de construction de la Municipalité de Grosses-Roches, afin de permettre la desserte des propriétés par des rues privées dans certaines conditions.

Que l'assemblée publique de consultation prévue par les articles 109.2 et 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit tenue à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, le lundi 17 novembre 2014 à 19h30.

ADOPTÉE

**2014-10-201 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 304**

La conseillère madame Pâquerette Coulombe donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 304 sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce Conseil modifiant le règlement de lotissement numéro 133 afin de l'adapter à la rénovation cadastrale et d'apporter diverses autres corrections et par le fait même demande dispense de lecture dudit règlement.

ADOPTÉE

**2014-10-202 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 304 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 133**

Considérant que la municipalité est désormais située en territoire cadastral rénové et qu'elle doit adapter son règlement pour permettre la désignation cadastrale rénovée de certains terrains;

Considérant que la municipalité souhaite en outre profiter de cette modification pour apporter diverses autres corrections répondant aux besoins des citoyens;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le premier projet de règlement numéro 304 modifiant le règlement de lotissement numéro 133 afin de l'adapter à la rénovation cadastrale et d'apporter diverses autres corrections.

Que l'assemblée publique de consultation prévue par les articles 109.2 et 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit tenue à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, le lundi 17 novembre 2014 à 19h30.

ADOPTÉE

**2014-10-203 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 19h50.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

Je soussigné André Morin, maire, approuve toutes les résolutions contenues au procès-verbal du 22 octobre 2014.

\_\_\_\_\_  
André Morin, maire